



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION / 1^{er} PROJET DES RÈGLEMENTS NOS. 290-2019 ET 291-2019 TENUE LE 6 MAI 2019 À LA SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE CAPUCINS À 19H45

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du **1^{er} PROJET des Règlements nos. 290-2019 et 291-2019**, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci.

1. Le Projet de Règlement no. 290-2019 vise à amender le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser l'usage « **Entreposage intérieur d'une superficie maximale de 400 m²** » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Rb.104.

Le Projet de Règlement no. 291-2019 vise à amender le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage « **Roulotte de voyage** » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ra.101.

2. Le 1^{er} Projet des Règlements nos. 290-2019 et 291-2019 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage gaspésien et sur le site Internet de la municipalité afin d'informer les personnes intéressées et visées par ces modifications.
3. Les Projets de Règlements nos. 290-2019 et 291-2019 peuvent être consultés au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens requièrent des explications, posent des questions et font leurs commentaires. Il y a échange entre certains élus et l'assemblée et entre le directeur général-greffier et des membres de l'assemblée.

L'assemblée publique de consultation est close à 20h05.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle du Centre multifonctionnel de Capucins, à 20h00, le 6 mai 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
 Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h07.

RÉS.01.05.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y ajoutant les points suivants :

26. a) Autoriser la signature, par le directeur général-greffier, de l'entente de services convenue entre la Ville de Cap-Chat et Telus pour les services de téléphonie – contrat no. K0291.

26. b) Autorisation de cession d'immeubles.

ADOPTÉE

RÉS.02.05.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 15 AVRIL 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **1^{er} avril 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **15 avril 2019** soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.03.05.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #7433 à #7454 ainsi que #31379 à #31452 (#31383 – annulé), pour un montant de **242 715.62\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue, soit :

- Lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025.

RÉS.04.05.19

PARTICIPATION FINANCIÈRE – RASSEMBLEMENT SPORTIF RÉGIONAL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA GASPÉSIE / ASSOCIATION LA CROISÉE – 150.\$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QU'un rassemblement sportif régional pour les personnes handicapées de la Gaspésie se tiendra le 26 juin prochain à Sainte-Anne-des-Monts dans la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le Comité organisateur de cet événement compte sur le soutien financier de partenaires pour réaliser l'ensemble des activités prévues lors de cette journée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE un montant de 150.\$ à l'Association la Croisée** afin de leur permettre d'assurer le succès et la pérennité de cet événement d'envergure régional; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.05.19

AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à l'embauche de trois étudiants pour la saison estivale 2019**.

La période d'embauche prévue est d'une durée de **six semaines**, au **taux horaire de 12.50\$**, et à raison de **35 heures par semaine**; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.05.19

AIDE FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR LE CAMP DE JOUR SPORT'ART – 4 051.80\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre aux familles un service de camp de jour à l'été 2019;

ATTENDU QUE pour la bonne marche de cette activité, le Camp Sport'Art compte en outre, sur les programmes d'emploi d'été étudiant;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2019, le Camp Sport'Art s'est vu amputer du financement de deux (2) étudiants;

ATTENDU QUE le Camp Sport'Art sollicite auprès du Conseil de la Ville de Cap-Chat l'octroi d'une aide financière de 4 051.80 \$ afin de pourvoir au maintien de ses services de camp de jour été 2019;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité d'**OCTROYER** à l'**OBNL, Camp Sport'Art de Cap-Chat**, un montant de **4 051.80 \$**, à titre d'aide financière pour la saison estivale 2019; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.05.19

LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LA FÊTE NATIONALE / AMUSEMENTS CYCLONE – 1 035.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la location de jeux gonflables lors de la Fête nationale du Québec, de l'entreprise « **Amusements Cyclone** », pour un montant de **1 035.\$ + taxes**, tel que stipulé dans la soumission datée du 25 avril 2019; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.05.19

MANDATER PROCUREUR POUR COLLECTION D'ARRÉRAGES DE TAXES FONCIÈRES 2018 / Me JEAN-FRANÇOIS ROY

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, procureur à Sainte-Anne-des-Monts, pour effectuer la perception des arrérages de taxes foncières de l'année 2018.

ADOPTÉE

RÉS.09.05.19

AUTORISER VERSEMENT D'UN DON POUR BOURSE DES FINISSANTS DE CAP-CHAT EN SECONDAIRE V / 250.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'un don, pour un montant de l'ordre de deux cent cinquante dollars (250.\$), à l'un des finissants de secondaire V de Cap-Chat fréquentant l'école **Gabriel-Le Courtois de Sainte-Anne-des-Monts**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.05.19

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONCIERGERIE DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat couvrant la période 2016-2019 relatif à la conciergerie de certains édifices municipaux devient à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite procéder à un appel d'offres public pour les services de conciergerie des édifices municipaux suivants, à savoir : le bureau de poste, l'édifice de l'Hôtel de Ville et certains espaces du Centre sportif Claude-Jourdain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à un **appel d'offres public pour les services de conciergerie des édifices mentionnés ci-dessus et ce, pour une période de trois (3) ans, soient pour les années 2019-2022.**

ADOPTÉE

RÉS.11.05.19

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2017, le Parlement sanctionnait le projet de Loi n° 108 intitulé « *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.R.Q. 2017, c.27)* » (ci-après la Loi);

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), la **Ville de Cap-Chat est tenue de se doter d'une procédure pour la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou à la suite de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;**

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat entend se conformer aux dispositions de la Loi en adoptant en ce sens, la procédure requise;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADOpte** la **procédure suivante** : « **Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat** ».

ADOPTÉE

RÉS.12.05.19

AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE POUR LA REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA COUR DU QUÉBEC – DOSSIER NO. 130-73-000213-175 – PÊCHES ET OCÉANS CANADA / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 29 912.62\$ TX INCL. – SURPLUS ACC.

VU la résolution 13.03.19 adoptée lors de la séance du 4 mars 2019 mandatant Me Éric Tremblay, avocat, pour assurer la représentation et la défense des membres du Conseil inculpés au dossier de la « Rivière Cap-Chat »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement du compte pour les honoraires professionnels et déboursés de Me Éric Tremblay** de la firme Tremblay & Tremblay Avocats Inc., au montant de **29 912.62\$ taxes incluses**, frais inhérents à la représentation des membres du Conseil inculpés dans la cause no.130-73-000213-175 de Pêches et Océans Canada, dossier concernant les travaux effectués en 2017 dans la « rivière Cap-Chat »; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.13.05.19

AUTORISER LE PAIEMENT DE FACTURE POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DE CAP-CHAT À LA COUR DU QUÉBEC – DOSSIER NO. 130-73-000213-175 – PÊCHES ET OCÉANS CANADA / TREMBLAY & TREMBLAY AVOCATS INC. – 40 807.09\$ TX INCL. – SURPLUS ACC.

VU la résolution no. 04.09.17 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 mandatant Me Denis Tremblay, avocat, pour assurer la représentation et la défense de la Ville de Cap-Chat concernant le dossier de la « Rivière Cap-Chat »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement du compte pour les honoraires professionnels et déboursés de Me Denis Tremblay de la firme Tremblay & Tremblay Avocats Inc., au montant de **40 807.09\$ taxes incluses**, frais inhérents à la représentation de la Ville de Cap-Chat dans la cause no.130-73-000213-175 de Pêches et Océans Canada, dossier concernant les travaux effectués en 2017 dans la « rivière Cap-Chat »; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.14.05.19

FERMETURE DE ROUTE – FERMETURE DU TRONÇON DE ROUTE PASSANT À TRAVERS LE LOT 47 DU RANG VI, CANTON CAP-CHAT, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, DE SON INTERSECTION NORD AVEC LE CHEMIN LANDRY À SON INTERSECTION SUD AVEC LE CHEMIN (NOUVEAU) DE LA PETITE RIVIÈRE

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 paragraphe 8 et 66 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution;

ATTENDU QUE la municipalité entend retirer le caractère de voie publique applicable à cette partie de chemin;

ATTENDU QUE cette partie de chemin est inutilisée et impraticable depuis plusieurs années et que dans le cadre de la présente fermeture de route, personne ne subit de préjudice;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu :

- De retirer son caractère de chemin public à un tronçon de route passant à travers le lot 47 du rang VI, Canton Cap-Chat, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, de son intersection nord avec le Chemin Landry à son intersection sud avec le Chemin (nouveau) de la Petite rivière afin qu'elle fasse partie du domaine privé de la Ville de Cap-Chat;
- De confirmer la fermeture du tronçon de route passant à travers le lot 47 du rang VI, Canton Cap-Chat, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, de son intersection nord avec le Chemin Landry à son intersection sud avec le Chemin (nouveau) de la Petite rivière.

ADOPTÉE

RÉS.15.05.19

DÉNOMINATION D'UN SECTEUR DE LA VILLE DE CAP-CHAT SOUS LE VOCABLE DE « DOVILLE »

ATTENDU QU'au début des années '50, monsieur J.Do Gagné s'est porté acquéreur des lots 67 et partie 66 du rang Un, Canton Cap-Chat;

ATTENDU QU'il a fait subdiviser la partie nord des lots en terrains à construire en prolongeant la rue des Écoliers jusqu'à rejoindre la route 132 Ouest et en créant la rue de la Croix;

ATTENDU QUE sur ses terrains, monsieur J. Do Gagné a fait construire une vingtaine de maisons vendues par la suite à des citoyens de Cap-Chat;

ATTENDU QUE ce secteur est connu et désigné « *DOVILLE* » par la très grande majorité de la population de Cap-Chat;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat désire souligner l'apport de monsieur J.Do Gagné à la vie économique et sociale de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu de **DÉSIGNER** le secteur de la Ville compris entre les rues : des Écoliers à partir de l'école l'Escabelle jusqu'à la rue du Parc industriel vers l'ouest, « *DOVILLE* ».

ADOPTÉE

RÉS.16.05.19

ACCEPTER SOUMISSION POUR LA LOCATION DE LA CANTINE À LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-CHAT / M. STEEVE DULUDE

À la suite d'un appel d'offres public, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** à monsieur **Steeve Dulude**, la location de la cantine située à la halte routière de Cap-Chat (secteur Est), pour une période de **trois (3) ans** (saisons estivales 2019-2020-2021), au coût de **deux mille neuf cent cinquante et un dollars (2 951.\$) + taxes par année, plus une indexation annuelle pour les années 2020 et 2021.**

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

RÉS.17.05.19

DÉCRÉTER LE MOIS DE MAI « MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS »

CONSIDÉRANT l'importance de souligner le « Mois de l'arbre et des forêts » afin de démontrer son attachement à cette richesse collective;

CONSIDÉRANT QUE notre population appartient à un peuple dont l'histoire est intimement liée à la forêt;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource renouvelable est toujours essentielle pour le développement économique et social du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** la période du **1^{er} au 31 mai 2019, Mois de l'arbre et des forêts**, dont le thème cette année est « *#faitdebois* », et ce, tel que recommandé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADOPTÉE

RÉS.18.05.19

ACCEPTER SOUMISSION POUR L'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE EN VRAC / K+S WINDSOR (MINES SELEINE) – 98.99\$ T.M. + TX – BUDGET RÉG.

Suite à un appel d'offres public conjoint avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ la plus basse soumission reçue, soit K+S Windsor (Mines Seleine), pour l'achat de sel à déglacage en vrac** dont le prix soumis est de **98.99\$ la tonne métrique + taxes**, et ce, pour une quantité de **350 tonnes métriques**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.19.05.19

BUDGET COMPLÉMENTAIRE – ANALYSE HYDRAULIQUE ET RELEVÉS DU SECTEUR RUES DES ÉCOLIERS ET NICOLAS – DOSSIER SURPRESSEUR / TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE des informations manquantes ou incomplètes concernant les infrastructures d'aqueduc existantes ont nécessité des recherches importantes afin de comprendre le réseau et proposer les solutions adéquates en vue de l'installation d'un nouveau surpresseur en remplacement de celui situé sur la Côte-des-Neiges;

ATTENDU QUE ces travaux ne pouvaient être anticipés et les coûts prévus au mandat initialement donné à la firme Arpo Groupe-conseil le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a adopté, lors d'une séance spéciale du Conseil tenue le 15 avril 2019, le Règlement N° 286-2019 sur la Gestion contractuelle de la Ville de Cap-Chat, lequel règlement abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil le 20 décembre 2010 (résolution no.26.12.10);

ATTENDU QUE le nouveau règlement autorise la conclusion de gré à gré de contrat dont le montant est d'au plus 101 100.\$;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville alloue à Arpo Groupe-conseil un budget complémentaire de **5 785.\$ + taxes pour la réalisation des activités suivantes :**

- 1. Effectuer le relevé topographique du terrain à l'intersection des rues « des Écoliers et Nicolas »;*
- 2. Déterminer une solution, procéder aux calculs hydrauliques, effectuer des simulations informatiques et réaliser la conception préliminaire en lien avec la solution proposée.*

Il est, de plus, résolu que cette dépense soit prélevée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

RÉS.20.05.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 285-2019 CONCERNANT LA DÉLÉGATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que le **RÈGLEMENT N° 285-2019** concernant la **délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit Règlement N° 285-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.21.05.19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 289-2019 SUR LE « STATIONNEMENT : AIRES DE STATIONNEMENT PUBLIC ET RUES »

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que le **RÈGLEMENT N° 289-2019** sur le « Stationnement : Aires de stationnement public et rues » soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit Règlement N° 289-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.22.05.19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 290-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « ENTREPOSAGE INTÉRIEUR D'UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE 400 M² » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE Rb.104

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 290-2019** amendant le Règlement de zonage N° 068-2006 afin d'autoriser l'usage « entreposage intérieur d'une superficie maximale de 400 m² » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Rb.104 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.23.05.19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 291-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE « ROULOTTE DE VOYAGE » À TITRE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ DANS LA ZONE Ra.101

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 291-2019** amendant le Règlement de zonage N° 068-2006 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage « roulotte de voyage » à titre d'usage spécifiquement autorisé dans la zone Ra.101 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.24.05.19

AUTORISER LA SIGNATURE, PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER, DE L'ENTENTE DE SERVICES CONVENUE ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT ET TELUS POUR LES SERVICES DE TÉLÉPHONIE – CONTRAT NUMÉRO K0291

VU la résolution numéro 22.04.19 adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2019 autorisant la conclusion d'une entente entre la **VILLE DE CAP-CHAT** et **TELUS** pour la fourniture de services de téléphonie IP au coût de 1 717.88 \$ + taxes mensuellement;

PAR CE MOTIF, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu d'**AUTORISER** monsieur **Yves Roy**, directeur général et greffier, à signer l'entente de services convenue entre la **VILLE DE CAP-CHAT** et **TELUS** – contrat numéro **K0291**.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE CESSIION D'IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a procédé à la fermeture d'un tronçon du Chemin de la Petite Rivière de son intersection nord avec le Chemin Landry à son intersection sud avec le Chemin de la Petite-Rivière, résolution numéro 14.05.19;

ATTENDU QUE la Ville possède, dans ce même secteur, un immeuble acquis de M. Jean-Marc Rivest, par contrat notarié publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, le 3 août 2017, sous le numéro 23285308;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat n'a aucun intérêt à conserver la propriété du fonds de ce tronçon de route qui est fermé, pas plus que le terrain acquis de M. Jean-Marc Rivest;

ATTENDU QUE l'une et l'autre propriété sont en surplomb d'un précipice de plusieurs mètres de profondeur;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que :

- La Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à céder en tout ou en partie, sans aucune garantie et au risque et péril d'un éventuel acquéreur, ses droits dans l'assiette du tronçon de route dont traite la résolution numéro 14.05.19;

- La Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à céder l'immeuble suivant :

« Un terrain connu et désigné comme étant toute la subdivision Un de la subdivision Un, du lot numéro QUARANTE-SEPT (lot 47-1-1), pour le rang VI du cadastre officiel du Canton Cap-Chat, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts ».

- Le contrat à intervenir pour toute cession de l'un comme l'autre immeuble de faire mention entre autres des éléments suivants :

. Que le cessionnaire déclare connaître les immeubles qu'il sait être en surplomb d'un secteur à haut risque d'éboulement;

. Que le cessionnaire s'engage à n'établir aucune construction temporaire ou permanente, à quelque fin que ce soit;

. Que le cessionnaire s'engage à ne pas installer sur les immeubles, ni roulotte, ni motorisé ni aucun véhicule de camping ou villégiature;

. Que le cessionnaire s'engage à ne pas utiliser les immeubles à des fins d'entreposage ou de stationnement;

. Que le cessionnaire assume l'entière responsabilité des lieux.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, madame Marie Gratton, s'adresse à l'assemblée et leur fait part des différentes activités qui se dérouleront à Cap-Chat au cours de la saison estivale, à savoir :

• **18 mai 2019 :**

Journée de la famille et souper spaghetti en collaboration avec le Centre de pédiatrie sociale, l'école l'Escabelle et Loisirs Cap-Chat;

• **08 juin 2019 :**

Distribution des barils de récupération d'eau de pluie;
Remise des pommes de douche d'économie d'eau;
Kiosque du Conseil de l'Eau du Nord;

Distribution de plants d'arbres;
Marché public de Cap-Chat (vente de semis);
5 à 7 – trempette;
Apporter votre «**VERT**»;
Marché public, agréé MAPAQ;
Programme « Engagé pour l'Eau »;
Pêche au verveux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h59 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER